

Périgueux, le 17 novembre 2015

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Dordogne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
des écoles publiques et des établissements spécialisés
s/c de
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale



Objet : organisation du service des enseignants
Année scolaire 2015-2016

Réf. : - arrêté académique du 20 octobre 2015

- loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie
des personnes âgées et des personnes handicapées

Division
Ressources humaines
Vie de l'élève

N° 165

La présente note a pour objet de préciser vos obligations réglementaires de
service au regard de l'arrêté académique du 20 octobre 2015 et de la journée de
solidarité.

■ Arrêté académique du 20 octobre 2015

L'arrêté de Monsieur le recteur de l'académie de Bordeaux a fixé les dates des
demi-journées (mercredi 30 mars 2016 après-midi et mercredi 18 mai 2016
après-midi), au cours desquelles vous travaillerez sur les thématiques suivantes :

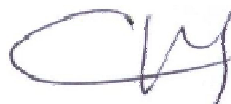
- la mise en place du nouveau cycle 3,
- l'appropriation des nouveaux programmes des cycles 2 et 3,
- la continuité pédagogique inter-cycle GS/CP et CE2/CM1,
- le nouveau projet d'école qui sera défini pour toutes les écoles d'un même
secteur de collège.

■ Journée de solidarité

Compte tenu de l'importance des objets de travail déclinés ci-dessus, il a été
retenu, suite aux travaux du dernier conseil d'IEN, que les sept heures de la
journée de solidarité 2016, viendraient accroître le volume des heures de
concertation dédiées à ces sujets.

Ces temps de concertation devront se dérouler entre le 7 mars et le 18 mars 2016
et entre le 6 juin et le 17 juin 2016. Cette disposition s'appliquant à toutes les
écoles du département, les inspectrices et les inspecteurs de l'éducation nationale
en assureront la mise en œuvre effective.

L'inspectrice d'académie



Jacqueline ORLAY

Affaire suivie par
Alain GRIFFOUL, IEN-A
Vincent NAVARRO

Téléphone
05.53.02.84.77
Télécopie
05.53.02.84.21
Courriel

ce.ia24-d3@ac-bordeaux.fr

20, rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 PERIGUEUX Cedex